COMMUNE DE DAMIGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019 – PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 23 Janvier 2018, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.
Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

Absents excusés . , C. GAHERY et B. POTTIER qui ont donné pouvoir respectivement à L . WINTENBERGER,

C. CARAVELLA, M. DUVAL, N. MARIE et S. OBLIN

Louis WINTENBERGER est nommé secrétaire de séance
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Le 26 mars 2019 la commune pourrait être concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Pour les utilisateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau une recherche des chaînes pourra être nécessaire. Un site est à disposition www.recevoirlatnt.fr ou un centre d'appel 970 818 818.

N°20190129-01 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif 2018 est présenté au Conseil Municipal. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement	2018
Dépenses	**1 238 388.29 €**
Recettes	**1 616 463.81 €**
Résultat de l'exercice	378 075.52 €
Résultat reporté	318 782.17 €
Résultat de clôture	696 857.69 €
Investissement	
Dépenses	897 543.26 €
Recettes (y compris 1068)	148 717.46 €
Résultat de l'exercice	-748 825.80 €
Excédent reporté	441 761.94 €
Déficit reporté	
Résultat de clôture déficit	307 063.86 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ces résultats.

La Commission des Finances lors de sa réunion du 8 janvier 2019 et la Commission Générale réunie le 15 janvier 2019 ont émis un avis favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur DEVIENNE, Maire, ayant quitté la séance, et sous la présidence de Monsieur BERNARD JUPIN, doyen d'âge, à l'unanimité

Approuve le compte administratif de l'exercice 2018 tel que résumé ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant.

Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190129-02 – FINANCES – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'a aucune observation à formuler,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur exécution du budget de l'exercice 2018 ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, vise et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°20190129-03 FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa réunion du 8 janvier 2019
Vu l'avis favorable de de la Commission Générale réunie le 15 janvier 2019
VU le compte administratif 2018

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019

	Fonctionnement	2018
	Dépenses	**1 238 388.29 €**
	Recettes	**1 616 463.81 €**
A	Résultat de l'exercice	378 075.52 €
B	Résultat reporté	318 782.17 €
C = A+B	Résultat de clôture	696 857.69 €
	Investissement	
	Dépenses	897 543.26 €
	Recettes (y compris 1068)	148 717.46 €
D01	Résultat de l'exercice	-748 825.80 €
D+	Excédent reporté	441 761.94 €
D -	Déficit reporté	
D	Résultat de clôture déficit	307 063.86 €
	Résultat de clôture excédent	
E	**Reports d'investissement**	
	Dépenses	233 253.94 €
	Recettes	105 000.00 €
E -	Besoin de financement	128 253.94 €
E +	Excédent de financement	
F = D+E	Besoin de financement	435 317.80 €
C	**Affectation du résultat de clôture**	**696 857.69 €**
G	Affectation R 1068	435 317.80 €
	doit être au minimun = à F	
H	**Report excédent fonctionnement**	**261 539.89 €**
	Déficit reporté	

N°20190129-04 BUDGET 2019 VOTE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa réunion du 8 janvier 2019
Vu l'avis favorable de de la Commission Générale réunie le 15 janvier 2019
Vu le compte administratif 2018
Vu l'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le Budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

- En section de fonctionnement à 1 781 347.89€
- En section d'investissement à 2 016 344.64€

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190129-05 BUDGET 2019 – VOTE DES TAUX

VU le Budget 2019,
Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient les taux d'imposition comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	9.71%
Taxe Foncier bâti	8.74%
Taxe Foncier non bâti	16.18%

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190129-06 FINANCES – REALISATION D'EMPRUNTS

Dans le cadre des travaux d'investissement 2019 d'un montant de 2 016 344.61€ dont 978 209.54€ pour les travaux de voirie du secteur rue principale/rue de Bellevue, il est proposé au conseil de

- Réaliser un emprunt de 400 000€ au cours du 1er trimestre d'une durée de 20 ans
- Réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€
- Renégocier un emprunt de 2012 au taux actuel de 4.05€ (capital restant du 242 995.31€)
- Réaliser un emprunt au cours du 3ème trimestre de 250 000€ à 300 000€ sur 20 ans avec différé d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 janvier 2018
Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 23 janvier 2018

Autorise le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour

- Réaliser un emprunt de 400 000€ au cours du 1er trimestre d'une durée de 20 ans
- Réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€
- Renégocier un emprunt de 2012 au taux actuel de 4.05€ (capital restant du 242 995.31€)
- Réaliser un emprunt au cours du 3ème trimestre de 250 000€ à 300 000€ sur 20 ans avec différé d'amortissement.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer les contrats à intervenir ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190129- 07.1 VOIRIE – AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ P.M.R. DU QUARTIER NORD DE L'AGGLOMERATION – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LA 2ème TRANCHE

Par délibération en date du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les marchés pour l'aménagement et la mise aux normes PMR du quartier nord de l'agglomération à l'entreprise COLAS.

Ces marchés prévoyaient deux tranches de travaux :

- ✓ La première tranche, **ferme**, correspond aux travaux sur la rue Principale, rue de la Paix, ruelle de l'Eglise, pour un montant de 430 774.61€ HT soit 516 929.53€ TTC
- ✓ La deuxième tranche **optionnelle** prévoit les travaux sur la rue de Bellevue, l'impasse du Moulin et la Cour de la Métairie d'un montant de 353.624,00 € HT. soit 424.348,80 € TTC.

Pour la première tranche, une subvention au titre de la DETR d'un montant de 148.110,80 € (40% de subvention sur un montant retenu de travaux de 370.277,80 €) a été accordée.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter de Madame le Préfet de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au taux le plus élevé possible, pour la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- sollicite de Madame le Préfet de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au taux le plus élevé possible, pour la 2ème tranche des travaux d'aménagement et mise aux normes accessibilité PMR du quartier nord de l'agglomération d'un montant de 353.624,00 € HT. soit 424.348,80 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération

N°20190129- 07.2 VOIRIE – AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ P.M.R. DU QUARTIER NORD DE L'AGGLOMERATION – DEMANDE DE SUBVENTION FAL POUR LA 2ème TRANCHE

Par délibération en date du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les marchés pour l'aménagement et la mise aux normes PMR du quartier nord de l'agglomération à l'entreprise COLAS.

Ces marchés prévoyaient deux tranches de travaux :

- ✓ La première tranche, **ferme**, correspond aux travaux sur la rue Principale, rue de la Paix, ruelle de l'Eglise, pour un montant de 430 774.61€ HT soit 516 929.53€ TTC
- ✓ La deuxième tranche **optionnelle** prévoit les travaux sur la rue de Bellevue, l'impasse du Moulin et la Cour de la Métairie d'un montant de 353.624,00 € HT. soit 424.348,80 € TTC.

Pour la première tranche,une subvention au titre de F.A.L. : 12.000,00 € (30% de subvention sur un montant de travaux de 40.000,00 € H.T.) a été accordée par le Président du Conseil Départemental

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départementa de l'Orne l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre du Fond d'Action Locale (F.A.L.), pour la deuxième trance de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre du Fond d'Action Locale (F.A.L.), pour la deuxième tranche de travaux, au taux le plus élevé possible, pour la 2ème tranche des travaux d'aménagement et mise aux normes accessibilité PMR du quartier nord de l'agglomération d'un montant de 353.624,00 € HT. soit 424.348,80 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération

N°20190129-08 - BATIMENTS COMMUNAUX – ACCESSIBILITE GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

L'arrêté préfectoral relatif à l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) en date du 31 mai 2016 prévoyait l'accessibilité du groupe scolaire Jean Monnet en deux phases :

- ✓ 2017 : cheminements extérieurs – coût prévisionnel : 36.300,00 € H.T.
- ✓ 2018 : mise en accessibilité totale du bâtiment – coût prévisionnel : 133.100,00 € H.T.

En juin 2017, un contrat de maitrise d'œuvre a été signé avec la société Charles MONHEE Architecte (CMA) pour un montant de 18.800,00 € HT soit 22.560,00 € TTC pour l'intégralité du groupe scolaire Jean Monnet. Il était prévu de réaliser les travaux en deux tranches : l'école maternelle en 2018 et l'école élémentaire en 2019. Une consultation pour la mise en accessibilité de l'école maternelle a été effectuée au cours du mois de juillet 2018. Cependant, celle-ci a été déclarée sans suite en raison de l'absence de réponses pour quatre lots, et d'une seule réponse sur deux autres lots.

Afin d'obtenir des lots de travaux plus conséquent et espérer ainsi des offres d'entreprises plus nombreuses, il a été décidé de réaliser en une seule tranche l'ensemble des travaux sur le groupe scolaire.

Au stade de l'avant projet en date du 11 janvier 2019, l'estimation des travaux est la suivante :

- ✓ Ecole maternelle : 96.040.00€ HT soit 115.248,00 € T.T.C
- ✓ Ecole élémentaire : 140.300,00€ HT soit 168.360,00 € T.T.C. (y compris l'aménagement de la cour)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :solliciter de Madame le Préfet de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé possible,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite de Madame le Préfet de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé possible, pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Monnet d'un montant total de 283 608.00€ TTC

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190129- 09 GROUPE SCOLAIRE – ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEUR – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Des classes du groupe scolaire Jean Monnet ont déjà été équipées de vidéoprojecteurs : 1 en 2015, 1 en 2017 et 2 en 2018.

Il est proposé d'équiper une classe supplémentaire en 2019. Le coût de cette opération (1 VPI + 1 ordinateur portable + installation électrique) est estimé à 3.700,00 € HT. soit 4.440,00 € TTC.

Cette opération peut faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question. :

La dépense correspondante est inscrite au Budget 2019 section d'investissement opération 13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite de Madame le Préfet de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé possible, pour l'équipement d'une classe du groupe scolaire jean Monnet d'un vidéo projecteur pour un montant estimé à 4 440.00€ TTC

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

N°20190129- 10 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition du maire et dans le cadre des avancements de grade, il est demandé au Conseil de se prononcer sur les modifications suivantes au 1er février 2019 :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
La charge pour la collectivité est de 151.86€ par mois (traitement + charges)

A cette occasion, il est donné connaissance du tableau des effectifs au 1er février 2019 :

Personnel titulaire

Catégorie A		
Attaché principal	un	
Catégorie B		
Rédacteur principal 1ère classe	deux	
Technicien	un	
Catégorie C		
Adjoint administratif principal 1ère classe	un	Temps non complet
Adjoint technique principal 1ère classe	deux	
Adjoint administratif principal 2ème classe	un	
Adjoint technique principal 2ème classe	un	
Adjoint technique spécialisé des écoles	un	

maternelles		
Adjoint d'animation 1ère classe	un	
Adjoint technique	un	

Personnel non titulaire:

3 emplois d'avenir temps complet

2 agents temps non complet 10h/semaine et 15h30/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
décide, à compter du 1er février 2019

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet

Prend acte du tableau des effectifs du personnel

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190129-11 -COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON – Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Exercices 2014-2016 - Communication du rapport.

Conformément à l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes Normandie a transmis le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté urbaine d'Alençon, présenté au conseil de communauté le 13 décembre 2018.
L'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que « *ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.* »

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce rapport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'observations définitives relatives à la gestion de la communauté urbaine d'Alençon pour les exercices 2014 à 2016, transmis le 15 janvier 2019 par la Chambre Régionale des Comptes Normandie.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

TOUR DE TABLE

MJ . CHARTRAIN donne les informations suivantes :

- Lundi 4 février 16h45 En mairie réunion de lancement des travaux de de voirie de la rue principale. Les travaux commenceront la 3ème semaine de février.
- Les dépôts sauvages place des Pommiers sont à nouveau évoqués. Les services de la CUA seront contactés.
- Les étourneaux, chassés d'Alençon semblent vouloir se rassembler sur le secteur des Fourneaux.
- Des chenilles processionnaires sont signalées à proximité du site universitaire.

B. JUPIN signale un débordement d'un chéneau au-dessus de la petite porte de l'église.

C. HINAULT annonce la distribution du « Vivre à Damigny » début février.

F. BATREL déplore le peu de présence des élus au concert du 26 janvier, qui était de très bonne qualité.

L'ordre du jour étant terminé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

VU, LE MAIRE,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019 - LISTE DES DELIBERATIONS :

N°20190129-01 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 1

N°20190129-02 – FINANCES – COMPTE DE GESTION 2018 2

N°20190129-03 FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 2

N°20190129-04 BUDGET 2019 VOTE 3

N°20190129-05 BUDGET 2019 – VOTE DES TAUX 3

N°20190129-06 FINANCES – REALISATION D'EMPRUNTS 4

N°20190129- 07.1 VOIRIE – AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ P.M.R. DU QUARTIER NORD DE L'AGGLOMERATION – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LA 2ème TRANCHE 5

N°20190129- 07.2 VOIRIE – AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ P.M.R. DU QUARTIER NORD DE L'AGGLOMERATION – DEMANDE DE SUBVENTION FAL POUR LA 2ème TRANCHE 5

N°20190129- 09 GROUPE SCOLAIRE – ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEUR – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 7

N°20190129- 10 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 7

N°20190129-11 -COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON – Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Exercices 2014-2016 - Communication du rapport. 8